

## RÉPONSE MUNICIPALE N° 8/2019

le 11 décembre 2019

Réponse à l'interpellation de Mme Geneviève Pasche (Les Verts) « Manger durable à l'école et dans les crèches. »

1003-ADM-1911-PAD-rc-Reponse-8-Interpellation\_Pasche-Manger\_durable.docx

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

La Municipalité a pris connaissance de l'interpellation de Mme Geneviève Pasche (Les Vert-e-s) intitulée « Manger durable à l'école et dans les crèches » déposée lors du Conseil Communal du 30 octobre 2019.

L'interpellatrice, souhaite, à l'instar du Canton, que la Commune s'assure que les repas proposés aux enfants et élèves accueillis dans les structures parascolaires soient confectionnés et délivrés avec des méthodes et produits écoresponsables, ceci au moyen d'une certification effectuée par la société *Beelong*.

### **Réponses de la Municipalité :**

1. Est-ce que la Municipalité a connaissance de l'éco-score de Beelong ?

*La Municipalité a pris connaissance de cet éco-score qui fait partie de nombreux labels de certification, ainsi que de la méthodologie qu'il propose.*

2. Est-ce qu'une présentation de l'éco-score de Beelong a été faite auprès de la fondation des structures d'accueil de l'enfance ?

*Pour rappel, la Municipalité est représentée au conseil de La Fondation des structures d'accueil de l'enfance (FSAE). Cette dernière a donc pris connaissance de l'éco-score Beelong. Le prestataire des repas ayant une certification reconnue, à ce stade, elle n'estime pas avoir besoin d'autres éléments attestant de la qualité des repas proposés aux enfants accueillis.*

Est-ce que la Municipalité a déjà encouragé ou serait prête à encourager la fondation des structures d'accueil de l'enfance à demander aux restaurateurs des crèches et des écoles :

- de faire évaluer leurs achats par l'éco-score « Beelong »,
- d'adopter des « bonnes pratiques » visant le respect de l'environnement .

*La Municipalité n'a pas pour compétence de définir le choix des prestataires avec lesquels une Fondation de droit privé a décidé de travailler. Elle peut interroger cette dernière, et en l'occurrence, les éléments portés à sa connaissance sont suffisants en la matière.*



*A ce stade, les éléments portés à la connaissance de la Municipalité, tant par la FSAE que par la prestation communale des réfectoires scolaires tendent à démontrer que le souci quant à la durabilité est partagé, et que les « bonnes pratiques » sont de mises.*

3. Est-ce que la Municipalité ou/et la Fondation des structures d'accueil de l'enfance pourraient refuser au besoin de collaborer avec des restaurateurs qui ne soumettraient pas leurs achats à l'évaluation par l'Eco-score de Beelong ?

*Comme indiqué, il n'appartient pas à la Municipalité de décider pour une Fondation privée. En cas de disfonctionnement elle aurait à se positionner quant au maintien de subventions et/ou de la délégation de responsabilités.*

*Pour la Fondation des structures d'accueil de l'enfance, il est de sa responsabilité de faire les meilleurs choix dans le sens de sa mission.*

*En parallèle, l'administration communale propose un accueil d'enfants scolarisés uniquement pour la période de midi, par le biais des « réfectoires scolaires ». Cinq structures réparties sur le territoire communal et en proximité des bâtiments scolaires, accueillent entre 160 et 190 enfants les lundis, mardis, jeudis et vendredis, et délivrent autant de repas. Ces repas sont confectionnés et livrés par la société BG Gastronomie (Bossonnens).*

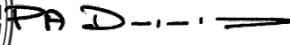
*Travaillant avec des produits bruts et non issus de l'industrie agro-alimentaire, ils ont à cœur de proposer aux écoliers des repas sains et équilibrés élaborés avec des produits régionaux. A ce stade, ils n'ont pas encore déterminé une certification particulière, estimant qu'ils travaillent dans le sens des 5 indicateurs Beelong, avec des fournisseurs locaux qui ont leur propre certification. Il est à relever que le processus de reconnaissance Beelong pour 160 et 190 repas par jour coûterait entre Fr. 5'000.-- et 7'000.--.*

*Actuellement ce prestataire donne satisfaction tant aux enfants que leurs parents qui peuvent par ailleurs prendre connaissance des menus proposés sur le site de la Ville. Actuellement, il n'y a pas d'indications qui nécessiteraient un changement de prestataire.*

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :

Alain Grangier

Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité : le 25 novembre 2019



## Manger durable à l'école et dans les crèches

Interpellation au conseil du 31.10.2019 (Geneviève Pasche, Verte)

Cette année, les politiques ont tous entendu les revendications de la rue et les inquiétudes des plus jeunes pour leur avenir. Nous nous devons donc d'y répondre toutes les fois que cela est possible. Et l'alimentation des enfants dans les crèches et les écoles est un des domaines où l'action et les mesures sont aisées.

En effet, inutile de vous dire que nombreux sont les enfants qui mangent une à plusieurs fois par semaine à la crèche ou à l'école où des restaurateurs leur confectionnent des repas. L'école étant une institution d'apprentissage, on est en droit de souhaiter que les repas qui y sont servis respectent au mieux l'environnement dans lequel ils sont et seront amenés à vivre plus longtemps que nous. Il y va aussi de leur santé.

L'Etat de Vaud s'est attelé depuis plusieurs années à promouvoir une alimentation réduisant l'impact environnemental que ce soit en termes d'émissions de CO<sub>2</sub>, de pollution, d'impact sur le climat et de biodiversité, ceci tout en assurant des conditions de travail décentes et une sécurité alimentaire optimale.

Dès 2015, le Conseil d'Etat vaudois a adopté une stratégie pour promouvoir une alimentation plus durable pour que les restaurateurs de nos institutions et les acteurs de l'alimentaire soient à même d'offrir plus de transparence dans le domaine de l'alimentation.

Une grille d'analyse des achats dûment testée a été mise au point conjointement par l'école hôtelière de Lausanne, l'UNIL, la fédération des hôpitaux vaudois et l'unité de développement durable de l'Etat de Vaud.

Cette grille, appelée éco-score de Beelong comprend les 5 critères d'appréciation suivants ([beelong.ch/wp-content/uploads/2019/08/Beelong-2019-FR.pdf](https://beelong.ch/wp-content/uploads/2019/08/Beelong-2019-FR.pdf)) :

- La provenance des aliments : en achetant des produits locaux et en favorisant les circuits courts
- La saison : en préférant les produits de saison
- Le mode de production : en utilisant autant que faire se peut des produits peu ou pas du tout transformés
- Le climat et les ressources : en optant en priorité pour les produits qui émettent le moins de CO<sub>2</sub>
- Transformation des produits : en sélectionnant avant tout les produits pas ou peu transformés pour limiter la consommation d'additifs

L'évaluation par l'éco-score de Beelong nécessite l'intervention d'un organe extérieur qui procède à l'évaluation des achats des restaurateurs, qui met aussi l'accent sur les bonnes

pratiques de ces entreprises en leur proposant des solutions concrètes et économiques sur les points à modifier.

Mes questions à la Municipalité sur ce sujet sont :

- Est-ce que la Municipalité a connaissance de l'éco-score de Beelong ?
- Est-ce qu'une présentation de l'éco-score de Beelong a été faite auprès de la fondation des structures d'accueil de l'enfance ?
  
- Est-ce que la Municipalité a déjà encouragé ou serait prête à encourager la fondation des structures d'accueil de l'enfance à demander aux restaurateurs des crèches et des écoles :
  - de faire évaluer leurs achats par l'éco-score « Beelong »,
  - d'adopter des « bonnes pratiques » visant le respect de l'environnement
  
- Est-ce que la Municipalité ou/et la Fondation des structures d'accueil de l'enfance pourraient refuser au besoin de collaborer avec des restaurateurs qui ne soumettraient pas leurs achats à l'évaluation par l'Eco-score de Beelong ?

Pour ma part, il en va de notre responsabilité d'adulte et de politique d'offrir à nos enfants une alimentation préservant leur environnement, ceci d'autant plus que la mesure est simple.

Je demande donc à la Municipalité une réponse de préférence écrite aux questions ci-dessus.

Geneviève Pasche